

FESTIVAL AMBERT CINÉ-ARTS

Règlement et procédures

Le Festival AMBERT CINÉ-ARTS ouvre ses écrans pour la première fois, les 9, 10 et 11 novembre 2024.

Créé par l'équipe du Ciné-Club d'Ambert, il se donne pour vocation de réunir et de montrer au plus grand nombre et au plus large public, une sélection de films documentaires consacrés aux arts.

Une création sur une création : musique, arts plastiques, spectacles vivants, littérature...

PROCESSUS DE SELECTION POUR L'EDITION 2024

Date limite d'inscription : 30 juin 2024

Un comité de sélection est formé par les membres du Ciné-Club.

Les films doivent être chargés sur la plateforme DOCFILMDEPOT (un accès privé sera accordé aux membres du comité de sélection)

Les résultats de la sélection seront accessibles sur DOCFILMDEPOT à partir du 15 septembre 2024

Les frais d'inscription sont gratuits

Frais techniques, 1 timbre (frais techniques de la plateforme)

CRITERES D'ELIGIBILITE

- 1 : Seuls les films produits après 2021 sont admis
- 2 : Aucune durée n'est imposée
- 3 : Les films institutionnels ou de promotion commerciale ne sont pas admis
- 4 : Les films non francophones doivent être sous-titrés en français

- 5 : Format de projection : support numérique, DCP
- 6 : Les frais d'envoi des copies des films sélectionnés sont à la charge du producteur, le retour est pris en charge par le festival. Le festival prend en charge l'assurance des copies exclusivement entre le jour de leur réception et le jour de leur réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.
- 7 : Les réalisatrices sélectionnées sont hébergées par le festival à concurrence de 2 nuitées (repas compris).
- 8 : Le matériel promotionnel (photos, bio des réalisatrices, bande annonce, affiche etc...) est fourni par la production du film.
- 9 : Le Festival en partenariat avec Ciné Parc proposera aux réalisatrices du film ayant reçu le Grand Prix d'inscrire leur film dans le catalogue de la saison 2025. Depuis 33 ans, l'équipe du cinéma sillonne les routes du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour projeter des films au plus près des gens. Avec pour objectif principal de favoriser l'accès au cinéma, dans toute sa diversité, l'équipe de Ciné Parc a commencé à proposer des séances dans quatorze communes et, son succès grandissant, en assure aujourd'hui régulièrement dans 29 (26 dans le Puy-de-Dôme et 3 en Haute-Loire) ... Soit en 2015, 710 séances et 26 058 spectateurs soit une moyenne de 33 spectateurs par séance. <https://www.cineparc.fr/>
oçàùè